

Déroulement de la Catégorie « B » du Permis de Conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Lorsque vos connaissances du code de la route seront suffisantes, vous pourrez être présenté à l'épreuve théorique générale : "le code".

Nous vous inscrivons à l'examen et vous donnons la convocation officielle, ou vous vous inscrivez en candidat libre.

Vous devrez ensuite vous rendre seul sur le centre d'examen choisi avec votre carte d'identité et votre convocation (lieu d'examen proche des agences : FRANS, VILLEFRANCHE SUR SAONE, LYON ...Mais nous pouvons vous inscrire partout en France)

Il faudra faire moins de 5 fautes à l'épreuve présentée en QCM de 40 questions (questionnaire à choix multiples)

Une fois le code validé, vous pourrez passer l'épreuve pratique, "la conduite" dans les 5 ans et après avoir atteint le niveau exigé à l'examen. Vous devrez avoir 20 points minimum sur 31 pour que votre résultat soit favorable.

Pour passer le permis vous devez donc atteindre un niveau suffisant d'autonomie et de sécurité. Afin d'arriver à ce niveau, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous sélectionner afin de vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Nous vous proposerons une date d'examen prévisionnelle (car les dates officielles ne sont pas connues à l'avance) et un centre d'examen (Belleville en Beaujolais, Villefranche sur Saône)

Vous recevrez votre convocation officielle du site de l'Etat « RDV permis » avec date et heure de l'examen.

Nous vous envoyons aussi la convocation de l'auto-école avec un rappel des documents obligatoires à présenter le jour J (carte d'identité, livret de conduite et permis AM si permis acquis)

Le formateur vous rejoindra sur place directement à l'heure de convocation puis vous accompagnera durant votre passage pratique à l'examen. Il sera assis à l'arrière du véhicule pour évaluer votre prestation tandis que l'expert vous évaluera de son côté.

Une fois l'épreuve terminée, il faudra aller sur votre compte personnel de « RDV permis » pour télécharger votre certificat d'examen provisoire. Le délai peut varier de 24 à 48 heures.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Si vous commettez une faute éliminatoire, ou moins de 20 points votre résultat sera défavorable. Si vous réalisez 20 points minimum, votre résultat est favorable.

Voici une vidéo (source code Rousseau) détaillant les critères d'évaluation et les attributions de points

https://youtu.be/4f_fxal-v00